ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Loi NOTRe et rattachement des OPH communaux aux EPT de la MGP

Question écrite n° 2519

Texte de la question

M. Stéphane Peu alerte M. le ministre de la cohésion des territoires sur la situation inquiétante dans laquelle se trouve l'Office public de l'habitat de Bobigny, qui gère près de 4 000 logements HLM. Dans le cadre de la loi NOTRe, les Offices publics de l'habitat communaux de la petite couronne parisienne doivent rejoindre leurs établissements publics territoriaux (EPT) avant le 31 décembre 2017. À l'approche de cette date butoir, on constate que certaines directions d'office concernées par cette obligation choisissent de s'en défaire en empruntant des voies de contournement. C'est le cas de l'Office public de Bobigny qui entend se dissoudre en confiant l'intégralité de son activité à une SCIC créée pour l'occasion. Cette possibilité d'échappatoire qu'offre la loi NOTRe est insupportable tant pour le devenir du patrimoine et des locataires que pour les salariés et notamment des fonctionnaires qui ne pourront travailler dans cette nouvelle structure qu'à titre dérogatoire et provisoire. Il souhaite donc connaître sa position sur le sujet, et les mesures qu'il compte prendre afin de garantir le maintien des moyens et des missions de service public que remplissent les offices HLM.

Texte de la réponse

L'article L. 421-6 du code de la construction et de l'habitation, dans sa version modifiée par les lois no 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe) et no 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, prévoit qu'un office public de l'habitat (OPH) ne peut plus être rattaché, à compter du 31 décembre 2017, à une commune située dans le périmètre de la métropole du Grand Paris. En conséquence, tous les OPH de la petite couronne concernés ont été rattachés à l'un des 11 établissements publics territoriaux (EPT) mentionnés à l'article L. 5219-2 du code général des collectivités territoriales. L'OPH de Bobigny a été rattaché à l'EPT « Est Ensemble » à compter du 31 décembre 2017 et son activité n'a pas été transmise à la société coopérative d'interêt collectif (SCIC) balbynienne, en raison du rejet par le ministre chargé du logement de la demande d'agrément présentée par la SCIC.

Données clés

Auteur : M. Stéphane Peu
Circonscription : Seine-Saint-Denis (2e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 2519
Rubrique : Logement
Ministère interrogé : Cohésion des territoires
Ministère attributaire : Cohésion des territoires

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 31 octobre 2017, page 5222
Réponse publiée au JO le : 31 juillet 2018, page 6878